

Allergologie : seulement 35 internes en 2025, une décision qui met en péril les patients face à une urgence sanitaire croissante.

L'[arrêté ministériel du 31 juillet 2025](#) fixant le nombre de postes de nouveaux internes pour l'année 2025-2026 a été publié au Journal Officiel n°0176. Il a été décidé que **seulement 35 nouveaux internes** rejoindront la spécialité d'allergologie à la rentrée de novembre 2025.

Cette annonce provoque une inquiétude alarmante et une profonde incompréhension de la part de l'AJAF (Association des Jeunes Allergologues de France) et du SYFAL (Syndicat Français des Allergologues), qui dénoncent une décision déconnectée des réalités sanitaires et démographique actuelles.

Alors que l'allergologie compte aujourd'hui **moins de 400 allergologues en exercice en France**, dont **50 % ont plus de 60 ans** ([données data améli](#)) et que le nombre de patients allergiques ne cesse d'augmenter, cette décision ministérielle constitue un véritable non-sens en matière de santé publique.

Une spécialité en détresse, une population en danger

Aujourd'hui, la France ne compte déjà pas assez d'allergologues pour répondre aux besoins actuels de la population.

Les maladies allergiques sont en pleine expansion : aujourd'hui, **30 % de la population française** est atteinte, et selon les projections de l'OMS, **une personne sur deux** pourrait être concernée d'ici **25 ans**.

L'organisation classe déjà les allergies au **4^e rang des maladies chroniques mondiales**.

Nous tenons à rappeler que

- **8% des enfants ont des allergies alimentaire** : elles ont doublé en 10 ans (d'après les [données du Réseau AllergoVigilance](#))
- **L'asthme tue 1000 personnes par an**. La prévalence chez nos enfants augmente alors que **95% des asthmes de l'enfant sont d'origine allergique**.(données [Santé Publique France](#))
- Selon l'[INSERM](#), **5 % des personnes allergiques présentent des symptômes d'anaphylaxie**, forme sévère et potentiellement mortelle de l'allergie et ce chiffre va augmenter car l'anaphylaxie, n'est reconnue comme une entité propre que depuis la CIM-11 (Classification Internationale des Maladies) entrée en vigueur en 2022.

Actuellement, les délais pour accéder à une consultation sont de **plus de 6 mois** dans de nombreuses régions, y compris en zones urbaines.

Entendez-vous? Nous ne sommes pas assez nombreux !!!

Les enjeux médicaux, économiques et environnementaux sont colossaux

D'après l'ANSES, les allergies sont responsables de plus de 7 millions de journées d'arrêt de travail et coûtent 438 M€ par an.

Ne pas renforcer le nombre d'internes en allergologie pour former les futurs allergologues, c'est collaborer à une dégradation continue de la prise en charge, et générer à terme des coûts évitables pour le système de santé : hospitalisations évitables, automédication inadaptée, sur prescription médicamenteuse, déscolarisation, arrêt maladie...

Il est largement reconnu que les changements climatiques, la pollution atmosphérique et les modifications de notre environnement aggravent la fréquence et la sévérité des allergies, rendant la spécialité encore plus cruciale dans les années à venir.

Une décision injustifiée, une alerte ignorée

Malgré nos alertes transmises aux autorités de santé, nous constatons qu'aucune mesure sérieuse n'a été prise pour anticiper cette situation critique.

Ce choix témoigne d'un **désintérêt préoccupant pour notre spécialité** et pour la santé des Français.

Nous demandons, instamment, une **révision à la hausse du nombre de postes ouverts en allergologie** pour 2025/2026, afin de former une génération de médecins capables de répondre aux défis majeurs de demain.

Nous ne demandons rien d'excessif, mais 10 étudiants de plus par an, c'est moins d'un étudiant par région !

Il est temps que nos alertes soient entendues. L'allergologie ne doit plus être minimisée mais enfin reconnue à la hauteur des enjeux majeurs de santé publique qu'elle doit prendre en charge.

Dr Charlotte Hurson

Présidente de l'AJAF



Dr Séverine Fernandez

Présidente du SYFAL

